Projet USAID/BaNafaa de Pêche Durable en Gambie et au Sénégal

Rapport

De l'Atelier d'échange sur la cogestion améliorée de la pêche artisanale en Gambie et au Sénégal

Du 30 - 31 mai 2012











TABLE des MATIERES

SOMMAIRE	3
HISTORIQUE	6
OBJECTIFS DE L'ATELIER	8
L'ORGANISATION DE L'ATELIER	8
OUVERTURE DE L'ATELIER	10
1ÈRE SÉANCE: LES LEÇONS APPRISES EN MATIÈRE DE CO-GESTION DE LA I ARTISANALE	
CONCLUSION	15
2ème SÉANCE: LES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE GESTION SENEGAL ET EN GAMBIE	
3ème SÉANCE: L'ACCORD DE PECHE ENTRE LE SÉNÈGAL ET LA GAMBIE	29
LA RESTITUTION DES TRAVAUX DE GROUPES	31
RECOMMANDATIONS FINALES ET LE PLAN ACTION	38
ANNEXE 1 – LA LISTE des PARTICIPANTS	40

SOMMAIRE

Le Sénégal et la Gambie se trouvent au centre de l'Écorégion Marine Ouest Africaine (WAMER) qui s'étend près de 3.500 km, sur le long des côtes occidentales de l'Afrique (la Mauritanie, Le Senegal, La Gambie, Le Cap Vert, La Guinee Bissau, et la Guinee). L'aspect le plus frappant de l'Écorégion se caractérise par la puissante remontée d'eaux cotières qui crée une chaîne alimentaire extrêmement productive, appuyant une biodiversité extraordinaire dans l'une des pêcheries les plus variées, et économiquement les plus importantes au monde.

Pour mettre en œuvre l'approche écosystèmique de la gestion de la pêche de façon satisfaisante, il est important que des millions de personnes concernées puissent alimenter leur propre existence, tout en contribuant à préserver globalement l'intégrité écologique et la biodiversité de leur zone. En se rendant mieux compte des préoccupations, et des questions qui interpellent les deux pays ainsi que de la façon dont les ressources halieutiques et les écosystèmes sont partagées entre eux, il faut d'urgence construire des alliances et des partenariats visant à pérenniser les ressources et à améliorer les moyens de subsistence des communautés.

Le but de cet atelier bilatéral est de discuter des enjeux halieutiques importants pour le Sénégal et la Gambie en vue de promouvoir la coopération en matiêre de technologie, de gestion et des sciences halieutiques.

L'atelier a réuni plus de 80 pêcheurs artisanaux, des femmes, des mareyeurs/des commerçants, des ONG et des hauts fonctionnaires. Un représentant de chaque pays a fait une présentation, et a presidé une séance plénière autours des thèmes suivants:

- **1ère Séance:** Les leçons apprises concernant les initiatives de co-gestion de la pêche artisanale.
- **2ème Séance:** Les structures organisationnelles et le fonctionnement des organisations communautaires de gestion des pêches au Sénégal et en Gambie.
- **3ème Séance:** comment trouver une juste équilibre entre la liberté d'accés et l'exploitation durable des ressources

La délégation Sénégalaise a fait des présentations sur les expériences des Comités Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) ainsi que les exemples de co-gestion à Nianing, et des femmes pêchereuses de coquillages dans les îles du Saloum (Niodior, Dionewr, Falia) et du Fadiouth, des initiatives qui ont été menées avec succès. La présentation pays de la Gambie s'est d'abord focalisée sur les activités menées par l'administration, et le Comité National de Co-gestion de la pêche de sole (NASCOM) dans le but d'élaborer et de mettre sur pied un plan de co-gestion de la peche de sole. Celle-ci a été suivie d'une autre présentation portant sur l'éxperience de l'Association TRY des Pêcheurs de Coque et d'Huîtres en matière de co-gestion de pêche aux coques et aux huîtres. La discussion qui en est suivie portait sur la disposition relative à l'accès libre de l'accord de coopèration sur la Pêche Artisanale entre le Sénégal et La Gambie. Les parties prenantes ont activement pris part aux séances de travaux de groupes et ont debattu

les thématiques suivantes:

- **1ère Thématique:** Les points forts et les faiblesses de l'approche de Co-Gestion de la pêche Artisanale.
- **2ème Thématique:** Les mesures de cogestion en matière de pêche artisanale ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas?
- **3ème Thématique:** Les rôles et responsabilités des organisations communautaires de gestion durable de la pêche artisanale.
- **4ème Thématique:** La liberté d'accès (l'accès universel gratuit à la ressource: Qu'estce cela implique et quel impact a-t-il sur la ressource?) Face à une pression de pêche excessive et à la surexploitation de la ressource, quelles sont les actions et mesures à mettre en place afin de faire face aux contraintes qu'imposent l'accès libre?

Les participants ont adopté les recommandations et le plan d'action suivants:

- Mettre sur pied d'un comité ad hoc spécial
- Tenir une fois par an et à tour de rôle un atelier bilatéral (le prochain aura lieu au Sénégal).
- Les représentants des pêcheurs devront dorénavant fait partie des délégations nationales assistant aux réunions bilatérales sur l'accord de pêche entre la Gambie et le Sénégal.
- Les participants se sont engagés à combattre les activités de pêche INN sous toutes ses formes dans les deux pays.
- En travaillant ensemble ainsi dans la recherche et la collecte des données, les deux pays vont pouvoir se faire une idée des stocks partagés ainsi que favoriser le partage d'expertises.
- Le "Jumelage" des villages de pêcheurs leur permettra de travailler ensemble et d'améliorer la communication entre elles.
- Compte tenu de la migration des pêcheurs entre les deux pays, il est important que les deux gouvernements se concertent régilièment en vue d'harmoniser leurs politiques et leurs législations en la matière.
- Les méthodes de pêche et les engins de pêche qui sont interdits dans un pays devraient l'être également dans l'autre pays.
- Les participants ont decidé de procèder à des fermetures saisonières et en temps réel des lieux de pêche, et le cas échéant des ZPM, aux fins de la conservation de la ressource.
- Comme cela se fait en Gambie, un amende infligé à la suite d'une infraction n'est payable pas au trésor, mais est à verser à la collectivité là où l'infraction a été commise.

• La mise en place d'une zone de libre échange de poissons et de produits de la pêche. Il a été proposé de libéraliser l'échange des produits qui sont disponibles dans un pays et pour lesquels qu'il existe une demande dans l'autre.

L'Atelier est également convenu de mettre sur pied un comité spécial, composé de huit membres, plus un représentant du Projet USAID/BaNafaa. Ce comité, chargé d'élaborer un plan de travail d'ici Octobre 2012, regroupera un représentant des pêcheurs de chaque pays, un représentant des femmes travaillant dans le secteur de la pêche de chaque pays, et un représentant des ONG de chaque pays.

HISTORIQUE

On estime le rendement annuel des pêches dans les eaux de l'Afrique de l'Ouest à environ 1.5 million de tonnes de poissons, avec une valeur au detail estimée a 1.5 milliard USD. Les pêcheurs artisanaux qui exploitent des pirogues, pêchent principalement en eaux peu profondes à proximité des côtes en Gambie et au Sénégal. Une grande part des débarquements est le fait de ces pêcheurs artisanaux qui contribuent largement à la génération de revenu, à la sécurité alimentaire des populations côtières et un grand nombre de localités de l'interieur où le poisson fait l'objet de transactions commerciales. Une large part des prises realisées par la pêche artisanale, notamment de crevettes et de soles générent des recettes d'exportation majeures pour ce secteur d'activités. La majorité de la population en Gambie et au Sénégal vit dans les zones côtières et tire leur moyens de subsistence, leur sécurité alimentaire et leur modes de vie de la pêche. On estime que près de 200.000 personnes en Gambie et près de 600.000 personnes au Sénégal travaillent directement ou indirectement dans le secteur de la pêche. Les produits de pêche sont le principal produit d'exportation de cette zone et génére jusqu'à 20% de la valeure brute de ses exportations. Bien qu'une majorité de ses exportations de produits de la mer soit destinée à l'Union Européene (UE), une part croissante du commerce se fait avec les États-Unis et les pays de la sous-région. Le commerce de la pêche est une source précieuses de devises étrangeres pour ces pays, une source de recettes fiscales pour les gouvernements, et crée des emplois qui vont bien au-delà de la main-d'œuvre directement utilisée dans la récolte de stocks de poisson. Les produits de la pêche jouent un rôle essentiel pour les pauvres en milieu rural. Le poisson est la principale source de protéines pour la famille moyenne dans une sous-région où la consommation de poisson par habitant peut atteindre 25 kg. Dans de nombreuses zones rurales, la pêche sert de rampart de protection sociale contre tout déclin dans la agriculture engendré, notamment par l'appauvrissement des sols, les sécheresses, les maladies ou d'autres facteurs.

Mis à part les avantages socioéconomiques tirées de l'activité de pêche, un secteur de pêcheries bien geré peut avoir de retombées considérables sur d'autres secteurs d'activités et sur la qualité de vie de la population locale. Cette situation s'est traduite par une croissance solide dans le secteur touristique, des parcs et des patrimoines naturels importants à l'échelle régionale et mondiale. Avec le nombre annuel d'arrivées de touristes estimé à plus de 120.000 en Gambie, à 400.000 au Sénégal, un nombre croissant de touristes profitent des réserves, des parcs et des aires protégées d'importance écologiques dans ces pays, dont la plupart est étroitement lié à des pêcheries bien gerées. Ces sites comprennent, entre autres la Réserve de biosphère du Delta du Saloum au Sénégal et le parc national du Nuimi, la réserve naturelle de Baobolon et le Parc national des zones humides de Tanbi. Tous ces sites sont désignés des zones humides d'importance internationale (appelé sites Ramsar) et abritent des zones humides d'importance mondiale.

Le Sénégal et la Gambie se situent au centre de l'Écoregion Marine Ouest Africaine (WAMER) qui s'étend sur 3.500 km de littoral en Afrique de l'Ouest, et regroupe les pays suivants: La Mauritanie, Le Sénégal, La Gambie, Le Cap-Vert, La Guinée Bissau, et Guinée. Dotée d'une incroyable biodiversité dans l'une des zones de pêche les plus variées, et économiquement la plus importante au niveau mondial, l'écoregion se caractérise par une puissante remontée d'eau côtière froide (un phénomène appelé "upwelling") qui crée une chaîne alimentaire extrêmement productive. On a recensé plus de 1.000 espèces de poisson, tout comme plusieurs espèces de cétacés, y compris des dauphins et des baleines, ainsi que cinq espèces de tortue marines menacées. En produisant des nutriments et des sédiments supplémentaires dans le milieu marin, plusieurs fleuves, estuaries, et complexes deltaïques majeures contribuent ainsi à renforcer sa productivité et à optimiser sa productivité biologique. Pour de nombreux oiseaux migrateurs, ces zones humides estuariennes représentent des sites de reproduction et des aires de répartition d'importance internationale. L'écorégion est également appelée le Grand Écosysteme Marin du Courant de Canarie. Les poissons qui se reproduisent dans les nourricières du Nord, tout comme les pêcheurs migrent de manière saisonière vers le Sud, et fournissent de la nourriture aux communautés humaines le long de leur migration. De plus, des localisations récentes par satellite ont confirmé que les tortues vertes pondaient leurs œufs le long des plages eloignées de la Guinée-Bissau, et voyageaient vers le Nord à travers les eaux sénégalaises et gambiennes pour se nourrir des herbiers de la Mauritanie.

Cette combinaison exceptionnelle de climat et upwelling abrite des espèces et des habitats qui constituent des ressources vitales pour les communautés à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale. La zonee qui s'étend du Delta du Saloum au Sénégal, au fleuve Gambie et tout le littoral de la Gambie ainsi qu'au fleuve Casamance est un complexe contigu de biodiversité d'importance regionale.



Il est indéniable que les pêcheries dans ces deux pays sont confrontées a de serieux problèmes, y compris la diminution des stocks halieutiques du fait des efforts de pêche, d'activités de braconnage et d'autres pratiques de pêche illicites non declarée et non reglementées, qui font

peser une pression intenable sur les ressources halieutiques. Ces facteurs menacent gravement la pérennité des ressources halieutiques, et donc il y a un besoin urgent de mettre en avant une conception integrée de gestion des ressources aux niveaux national et bilatéral. Ceci permettra aux deux pays d'élaborer des politiques d'utilisation et d'exploitation plus viable des ressources halieutiques, tout en ayant peu de répercussions néfastes sur la riche diversité biologique. Une telle démarche contribuera également au bien-être économique et social de la population locale qui gagne sa vie dans la mer. Il est de notoriété publique que les pêcheurs des deux cotes de la frontière, ont toujours pratiqué la pêche dans les eaux sénégalaise et gambienne depuis l'origine des temps, avec une migration saisonnière et annuelle, surtout des pêcheurs sénégalais ainsi que leurs familles d'un pays à l'autre. Ce principe est reconnu par la disposition de l'Article 1 de l'accord de pêche entre la Gambie et le Sénégal.

Pour parer à ces menaces, les méthodes de gestions integrées à l'échele locale et régionale sont la solution, y compris l'adoption d'approches visant à assurer une exploitation plus durable des pêcheries, tout en ayant peu de répercussions néfastes sur une région riche en biodiversité. Réduire la pêche excessive, grâce à des récoltes durables, contribuera à assainir l'écosystème marin, y compris accroître le niveau de la biomasse des stocks de poissons ainsi que des assemblages plus équilibrées d'espèces. En outre, la promotion de pratiques durables contribuera à réduire le problème des prises accessoires et de capture des espèces menacées.

Bref, pour la mise en œuvre fructeuse d'une approche écosystémique de la gestion de la pêche, il convient de renforcer la capacité des millions de personnes interessées à gagner leur vie, tout en préservant la biodiversité et l'integritée écologique globale de la région. Grâce à une meilleure compréhension des questions et des préoccupations qui interpellent les deux pays limitrophes, ainsi que la façon dont les ressources halieutiques et les écosystèmes sont partagés entre les deux pays, il y a un besoin urgent de construire des alliances et des partenariats axés sur la durabilité de la ressource et l'améloration des moyens de subsistence.

OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif de l'atelier etait de se pencher sur les questions d'interêt commun relatives à la pêche dans les deux pays, et de promouvoir les accords de coopération en matière des sciences, de la technologie et de gestion de la pêche.

L'ORGANISATION DE L'ATELIER

L'atelier a réuni des pêcheurs artisanaux, des femmes, des commerçants, des mareyeurs, des organisations non gouvernmentales, et les hauts fonctionnaires pour discuter des questions d'interêt commun et de préoccupations communes, y compris la



migration, le double immatriculation des bateaux de pêche, l'écoétiquetage, et le commerce transfrontalier des poissons. Il s'agit également de debattre son impact sur les économies locales ainsi que rechercher des domaines de collaboration garantissant une gestion durable des stocks halieutiques partagés, y compris les systèmes de suivi, de contrôle et de la surveillance. L'atelier a permis aux participants de partager les enseignements tirés des initiatives de cogestion ameliorée de la pêche mises en oeuvres à Cayar, au Sénégal et de cogestion de la pêche à la sole et des huitres en Gambie. Ceux-ci incluent les cadres institutionnels et juridiques, la mise en place des réserves et des aires marines protégées, les interdictions saisonières de pêche et des mesures de contrôle et de gestions visant à mettre fin à l'exploitation non durable des resources. Tous ces facteurs sont directement liés aux questions de l'accês libre, de la surpêche et de pratiques de pêche irresponsable.

L'atelier s'est deroulé sur trios séances, consacrée chacune à l'une des trois thématiques suivantes:

1ère Séance: Les leçons apprises en matière de cogestion de la pêche artisanale. Presidée par *Dr. Bamba Banja*.

2ème Séance: Les structures organisationnelles et le fonctionnement des organisations communautaires de gestion de la pêche au Sénégal et en Gambie. Presidée par: *Dr. Bamba Banja*

3ème Séance : Comment trouver un équilibre entre la viabilité et l'egalité d'accès à la ressource. Presidée par: Mon. Ousman Drammeh

La première journée a été consacrée à l'exposé des présentations pays, suivi d'une séance de questions et reponses. La deuxième journée a été entièrement consacrée aux travaux de groupes dans le but d'assurer la participation maximale de differents parties. Les travaux de groupes portaient sur les thématiques suivantes:

1ère Théme: Les avantages et les contraintes en matière de la co-gestion de la pêche artisanale.

2ème Théme: Les mesures de gestions de la pêche artisanale (ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas?)

3ème Théme: Les rôles et les responsabilités des organisations communautaires de gestion de la pêche artisanale.

4ème Théme: l'accès libre (une ressource gratuite pour tout le monde: qu'est-ce que cela signifie et à compter de maintenant quel impact aurait-il sur la ressource d'ici 5 ans, 10 ans, et 15 ans?) Quelles sont les mesures et actions à prendre pour repondre à la problématique de libre accès surtout face à la pression de pêche excessive et à la surexploitation de la ressource?

OUVERTURE DE L'ATELIER

Le Directeur du Département de la Pêche de la Gambie a declaré l'atelier ouvert avec les remarques en bas. Les autres invités comprenaient un représentant de l'Université de Rhode Island, un représentant de WWF-WAMPO (Le Fonds mondial pour la nature- Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest), l'Ambassadeur des États-Unis en République de Gambie et les délégués du Sénégal. Le Directeur du Projet USAID/Ba-Nafaa a presidé la cérémonie d'ouverture.

Mesdames et Messieurs, J'aimerais vous souhaiter tous Ia bienvenue à la ceremonie d'ouverture de cet atelier bilatéral sur la co-gestion ameliorée de la pêche artisanale en Gambie et au Sénégal. Nous autres, au département de la pêche, somme très contents d'être associés à la tenue de cet atelier. Nous somme fiers d'abitrer cette réunion historique dans le sens où c'est la première fois qu'une telle initiative a été prise afin de reunir un nombre non negligeable de parties prenantes du secteur de la peche artisanale dans les deux pays afin de debattre des questions importantes relatives a la peche artisanale. J'aimerais remercier le Projet USAID/BaNafaa pour sa contribution à l'organisation de cet atelier d'echange sur la co-gestion ameliorée de la peche Artisanale en Gambie et au Senegal.

Monsieur Le Président, La migration des Pêcheurs Artisanaux (SSF) dans la ouest afrique, y compris la Gambie a été pratiqué pendant plus de 5 décennies et maintenant profondément enracinée dans les communautés de pêcheurs que les mariages entre ressortissants est pratiquée et des accords de pêche incorporant la pêche artisanale ont été signés entre les pays.

Les pays de notre sous-région n'ont jamais pris connaissance des effets de la pêche artisanale qu'après la fin des années 70 et début des années 90 lorsque les pays ont commencé à comprendre la baisse de leurs stocks nationaux après l'introduction de la pêche industrielle. Cela a soulevé préoccupation pour les gouvernements comme la pêche artisanale est adaptée pour la fourniture de poisson comme nourriture pour la population, tandis que le secteur industriel est plus sur les recettes en devises. Mais quand les stocks de poissons ont commencé de baissée, cela a affecté les pêches artisanales.

Une préoccupation majeure du Gouvernement de la Gambie est la conservation de nos stocks de poissons. Des statistiques récentes indiquent que les stocks de poissons continuent de décliner, en particulier les stocks démersaux de grande valeur. Ceci est en partie dû à la surpêche et aggravé par l'utilisation d'engins de pêche non sélectifs et les activités de pêche illégale et non déclarée.

États simples peuvent bien réformer leurs politiques et de la gouvernance des pêches, et pourtant restent vulnérables aux activités de leurs voisins. Des efforts seront nécessaires pour assurer une collaboration bilatérale, impliquant toutes les parties prenantes pour assurer la gestion des stocks de poissons partagés surtout les espèces pélagiques qui sont principalement ciblés par les pêcheurs artisanaux et une source majeure de protéines animales abordable. On se rend compte que le succès durable dans la gestion de la pêche artisanale peut être mieux réalisé à travers une approche de cogestion entre le gouvernement, les utilisateurs de la ressource et d'autres intervenants. La Gambie a acquis beaucoup d'expérience dans la co-gestion de l'infrastructure les pêcheurs artisanaux et nous serons heureux de partager notre expérience avec nos homologues sénégalais dans le domaine de la co-gestion des

ressources halieutiques. Il ya eu des histoires de réussite concernant la co-gestion au Sénégal ainsi, en particulier l'expérience Kayar.

Je tiens à exprimer ma gratitude au projet USAID-Ba-Nafaa de continuer à appuyer le Département des pêches dans les domaines de la gestion et du développement de la pêche artisanale et dans le renforcement des capacités pour le personnel du Département des pêches. Ce soutien contribue aux efforts du ministère pour atteindre ses objectifs politiques.

1ÈRE SÉANCE: LES LEÇONS APPRISES EN MATIÈRE DE CO-GESTION DE LA PÊCHE ARTISANALE

A. Les Structures Organisationnelles et le fonctionnement des organisations communautaires de gestion de la pêche au Sénégal: CLPA (Le Conseil Local de Pêche Artisanale), présentation faite par Dr. Mamadou Goudiaby (du Département de la Pêche Maritime du Sénégal)

Le Conseil Local de la Pêche Artisanale communément denommé le CLPA, demeure une organisation d'acteurs privés et publics pour l'exploitation durable des poissons, mollusques et crustacês. La présentation porte sur d'une part l'organisation du CLPA et d'autre part son fonctionnement.

Organisation et fonctionnement du CNCPM

Le Conseil National Consultatif des Pêches Maritime (CNCPM) a été crée en 1998. Le Conseil, presidé par le Directeur de l'Océanographie et des Pêches maritimes, est composé des représentants de l'administration, de la recherche scientifique, des catégories socioprofessionnelles interessées et de la Fédération de Pêche Sportive. Les attributions, la composition et le mode de fonctionnement du conseil sont fixés par décret. Ce CNCPM ainsi defini, n'a pas encore une bonne visibilité au Sénégal. Toutefois, les CLPA peuvent se fédérer au niveau national pour désigner leurs représentants auprès du CNCPM.

Le CNCPM a pour mission de:

- donner un avis sur les plans d'aménagement des pêcheries;
- émettre un avis sur toutes les grandes questions qui interpellant les autorités en matière de gestion des ressources, de développement des activités de pêche et de cultures marines et d'organisation du secteur de la transformation et de la commercialisation;
- donner un avis préable sur toutes les mesures intéressant les pêcheurs, les armateurs, le secteur de la transformation et de la conservation qui leur ont été soumises;
- donner un avis sur toute question qui lui aura été soumise par le ministre chargé de la pêche maritime.

Organisation et fonctionnement du CLPA

Le CLPA a été institué en 1998 selon les mêmes dispositions juridiques que celles portant la création du CNCPM, et toujours avec le même souci de mettre sur pied des conseils consultatifs locaux de pêches maritimes. L'État favorise le dèveloppement de la pêche artisanale compte tenu de sa vitalité, de son importance socioéconomique et du fait qu'elle constitue une longue tradition dans le pays. Il appuie l'établissement de mécanismes institutionnels encourageant la participation des pêcheurs à l'aménagement des ressources selon les modalités appropriées, la réservation de certaines zones à l'exploitation par les pêcheurs artisanaux et, en général, la création de conditions favorisant ce secteur. Un CLPA peut être institué dans chaque région où

il existe des activités de pêche. Le Ministre chargé de la pêche maritime peut instituer, par décret, des conseils locaux de pêche artisanale. Chaque conseil est composé de représentants locaux de l'administration, d'élus, de notables, de pêcheurs artisans, d'associations de pêcheurs artisans, de transformateurs, de mareyeurs et d'aquaculteurs. Les membres du conseil sont designés par le Ministre chargé de la pêche maritime sur proposition du chef du service régional de la pêche maritime en concertation avec les organisations professionnelles de pêche maritime locales. Les séances du conseil sont presidées par le chef de l'éxecutif régional ou son représentant. Le president du CLPA peut inviter à participer aux séances du conseil, toute personne dont il juge la présence utile compte tenu de l'ordre du jour.

Les CLPAs ont, pour rôle:

- de donner, sur demande du Ministre chargé de la pêche maritime ou de son représentant, des avis sur toutes les questions relatives aux activités de pêche artisanale et de culture marine dans leur localité;
- d'assurer l'information des pêcheurs artisans et des aquaculteurs sur toutes les mesures relatives à la pêche maritime et à la culture marine dans leur localité;
- d'organiser les pêcheurs de la localité de maniere à reduire et à règler les conflits entre des communautés de pêcheurs et entre pêcheurs employant differentes méthodes de pêche;
- d'organiser les pêcheurs artisanaux afin qu'ils puissent assister l'administration dans les opérations de suivi et de contrôle des activités de pêche. (se référer au Decret no.98-498 du 10 Juin 1998)

De plus, de nombreux arrêtes ministèriels ont été adoptés depuis 1998 autorisant les CLPAs à:

- proposer des mesures provisoires pour la gestion et le développement de la pêche artisanale et ses habitats:
- proposer des plans de gestion durable de la pêche locale et de la préservation de l'écosystème marin au niveau local;
- assurer l'information des acteurs dans le secteur de la pêche artisanale sur toutes les mesures relatives à la pêche et à la culture marine dans leur localité;
- donner avis sur la gestion de l'infrastructure communautaire;
- prendre part à la gestion de l'impact socioéconomique des mesures de gestion et de préservation sur tous les membres de la localité;
- donner avis sur les demande de permis et exécuter les fonctions liées à l'activité de pêche.

Les Defis à Relever

1. la Traçabilite/Responsabilité Financière: il faut mettre en place un système commun

de comptabilité qui:

- présente les montants de recettes perçues par nature et par origine;
- donne de la visibilité à la gestion de la trésorerie;
- permet à tout moment de savoir ce qui est dû au CLPA.

Système de gestion des permis de pêche: il y a un cumul des fonctions entre le CLPA et des différents structures en charge de la délvrance des permis de pêche. La participation des groupes communitaires devrait aider à combler les lacunes constatées dans la gestion des permis.

- 3. Système de gestion des permis.
 - Rendre le permis non reproductible et mettre à la disposition du CSRP un cachet sec non imitable (Division de la Surveillance).
 - Un seul modêle;
 - Informatiser et mettre un code-barre;
 - Prévoir dans le permis une indication numéro de quittance et une photo de l'interessé;
 - Instaurer une gestion du stock de permis pour qu'à chaque instant l'agent puisse présenter un rapport qui indique le nombre de:
 - Demandes de permis reçues;
 - Permis delivrés,
 - Permis annulés pour erreur
 - Permis restant.

CONCLUSION

Il importe d'approndir l'étude des mesures encourageant la participation des parties prenantes à la cogestion de la pêche artisanale. Malgré les difficultés enoncées ci-dessus, l'initiative menée jusqu'à maintenant, au Sénégal a été enrichissante.

B. La Co-Gestion en Gambie: NASCOM (Le Comité National de Co-Gestion de la pêche de Sole) et LACOMS (Comité de Co-gestion des Sites de Débarquements) présentation faite par Mon. Dawda Saine.



Pourquoi faut-il adopter une démarche de la cogestion?

- L'approche de haut en bas de la gestion des pêches n'a pas marché.
- La meilleure manière de procéder est d'impliquer d'avantage les intervenants (l'administration, les pêcheurs, les communautés piscicoles, l'industrie de la pêche, les collectivités locales, les organisations non-gouvernmentales etc.) dans tous les processus décisionnels, y compris la prise de décision (la co-gestion).

Le NASCOM a éeté crée à la suite de plusieurs réunions et de séance de formation. Le NASCOM comprend des Comités de Gestion des Sites de Débarquemenrs de la pêche de Sole établis le long de la côte Atlantique et du fleuve Gambie

Les enoncées de Mission et de Vision du NASCOM

"Notre Sole, Notre Richesse, Nos Vies"

Le NASCOM est une instance dirigeante d'organismes composées des pêcheurs de Sole, des ONG travaillant dans la pêche industrielle et artisanale, qui cherchent à élaborer et développer une politique durable et responsable de la pêche de sole. Une telle politique devrait être a même de conjuguer les exigences de conservation, de gestion, de sauvegarde et de développement des ressources halieutiques avec celles d'améliorer la production alimentaire et

les moyens de subsistence des populations vivant, aujourd'hui et demain, de la pêche.

Le Comité National de Co-Gestion de la pêche de sole comprend qu'il est urgent de développer le secteur de la pêche telle qu'elle est inscrite dans la Vision 2020 du gouvernement gambien. Nous entendons:

- Combler les lacunes en matière d'étiquage écologique de la sole gambienne au niveau du marché mondial telle qu'est exigé par le Marine Stewardship Council (MSC).
- Veiller à ce que la sole d'origine gambienne reponde aux normes internationales de qualité applicable (contrôle de qualité, co-gestion, collecte de données et le suivi.)
- Mettre fin à la pêche illegale, non declarée et non reglementée (INN) et agir globalement afin de faire une différence dans les comportements et les pratiques des usagers et des practiciens du secteurs.
- Encourager l'adoption de l'approche écosystémique de la gestion de la pêche, qui comporte une dimension écologique, sociale et économique.

Les Bases Juriques de la Co-Gestion

- La législation gambienne relative aux pêches (Fisheries Act 2007) constitue la base juridique de la cogestion en matière de pêche artisanale.
- Section14 de la loi confére au ministre des pêches le pouvoir de désigner des "Zones de Gestion Spéciale" aux fins de la préservation et de la gestion de la pêche locale.
- Section 15 de la loi confére aussi au Ministre le pouvoir de créer des Centres Communautaires de Pêche (CFCs) aux fins de la préservation et de la gestion des Zones de Gestion Spéciale ou en partie.

Les Problêmes à Resoudre

Pourquoi la pêche irresponsable augmente-t-elle? Qu'est-ce qu'on entend par pratique de pêche irresponsable? La pêche irresponsable se définie comme l'utilisation non sélective des méthodes et d'engins de pêche dans les zones de reproduction et de frai des poissons. Cette situation a revelé des failles dans les mécanismes de suivi, de contrôle, et de surveillance que le département de la pêche et la marine nationale ont mis en place ainsi que l'absence de mécanisme d'autosurveillance de la part des pêcheurs eux-meme. Par conséquent, certains pêcheurs, se croyant tout permis, se donnent à des pratiques de pêche irréfléchies, dangereuses, néfastes, et contraires aux normes et pratiques de pêche responsable. C'est pourquoi différentes espèces de poisson se trouvent à l'heure actuelle dans une situation très précaire et vulnérable.

L'Écoétiquetage

 Grâce aux efforts de la GAMFIDA, un atelier a été organisé, sous les auspices du MSC-Grande Brétagne afin de débattre les procédures d'identification et les critères d'éligibilité relatives à l'ècoétiquetage des produits de la pêche de sole dans le pays. Les espèces qui ont été identifiées sont la sole, le poisson-chat, et la sardinelle. Par la suite, la priorité a été accordée à l'étude de la sole et un pré-audit a été effectué par des consultants indépendents, notamment sur les points suivants:

- L'étude bibliographique (analyse des données, des rapports, des données biologique, etc,)
- Les structures organisationnelles
- Les mécanismes de suivi, de contrôles et de surveillances des débarquements de sole
- La gouvernance une plus grande transparence du processus décisionnel.
- L'état de mise en application de la démarche de co-gestion à la réglementation de la taille minimale du poisson (25m) et du maillage minimal (40mm) en matière de pêche a la sole.

L'enquête a abouti sur les conclusions suivantes:

- Le stock de sole n'est pas surexploité
- L'absence d'un comité de cogestion de la pêche à la sole
- Manque de données sur les captures et les captures accéssories (e.g. des tortues marines et d'autres espèces ETP)
- Manque de données biologiques et de connaissances suffisantes sur le stock de sole, etc,
- les résultats de l'étude effectuée par les consultants ont été soumis au Département de la pêche et la GAMFIDA

Les Acquis

- mise en place d'un Comité bien structuré et fonctionnel (NASCOM)
- La création des LACOMS
- le Certificat de constitution delivré par le Ministère de la Justice
- Ouverture d'un compte bancaire
- Discussion et parvenu à un consensus sur une fermeture saisonnière d'une zone d'environ un mille nautique (Mai – Octobre)
- L'élaboration et l'approbation d'un plan de co-gestion de la pêche de sole

Les activités restant à mener

L'élaboration d'un plan d'action comprenant les éléments suivants:

• L'achat de systèmes de balises de marquage destinés à délimiter la zone de fermeture d'un mille nautique

- Des bureaux pour assurer l'animation et la mise en oeuvre des programmes prevues dans le cadre du NASCOM
- Organiser un atelier de validation et d'adoption des reglements interieurs des LACOMS
- La Publication dans le journal officiel du plan de co-gestion de la sole
- Le suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations formulées par l'équipe de consultants du MSC dans le cadre du pré-audit
- L'élaboration des procédures opérationnelles standards pour le NASCOM
- Le renforcement des compétences, de la capacite de gestion financières, de redaction de rapports, et de planification de la communication
- L'élaboration de propositions de projet, le suivi et l'évaluation ainsi que la gestion des ressources
- L'élaboration des plans d'affaires.
- C. Les structures organisationnelles & le fonctionnement de l'Association des pêcheurs de Coque et d'Huitres en matière de co-gestion de pêche aux coques et aux huitres (TOWA), présentation faite par Ms. Fatou Janha

Pourquoi? La gestion de la pêche des coquillages avant l'avènement de l'Association TRY

- Il n'existe aucunes structures organisationnelles en matière de co-gestion de la pêche de coquillages
- Les divers acteurs du secteur sont eparpillés, opérant de manière fagmentée et parcellaire, chacun dans son coins
- Il n'existe aucunes pratiques de pêche durable
- Personne ne se préoccupe de l'écologie des mangroves
- Les besoins et les preoccupations des communautés locales ne sont pas prise en compte dans les processus de planification, de mise en œuvre et de prise de décision aux fins de l'utilisation durable des coquillages

Qu'est ce signifie TRY?

Il s'agit d'un organisme central chargé de la coordination des activites et travaux que les collecteurs d'huitres effectuées dans le Parc national des zones humides de Tanbi (site designé Ramsar). L'organisme a été crée sous forme organisation de bienfaisance en 2007. L'initiative a demarrée dans une localité de 50 membres, et est aujourd'hui active dans quinze collectivités avec plus de 500 membres.

Secteur de la pêche

- La pêche aux cocques et aux huitres est dominée par les femmes (la récolte, la transformation et la commercialisation).
- Les pêcheurs d'huitres et de coques sont classés parmi les plus pauvres des pauvres en Gambie
- Les femmes sont majoritairement considerées comme les soutiens de familles; paient leurs frais de scolarité et leurs frais medicaux. La plupart d'entre elles sont veuves et d'âge mûrs.



L'enoncée de mission de TRY

- Plaider en faveur de l'égalité des sexes
- Améliorer les technologies de captures et de transformation
- Préserver les mangroves et leurs écosystèmes
- Amèliorer les moyens de subsistence et le bien-être des membres
- S'établir sur de nouveaux marchés aux niveaux national, régional, et international

Dispositif Institutionnel

- l'Association TRY est une organisation mere qui coordonne les activités de 15 associations communautaires des ostréiculteurs qui travaillent dans le parc national des zones humides de Tanbi.
- A la tête de chaque localité se trouve un conseil éxecutif.
- Les diffèrent demembrements de l'état, le département de la pêche, la direction des parcs et de la faune, le département des forêts, les collectivités locales, les ONG et l'association nationale des acteurs de la pêche artisanale (NAAFO) prennent part â l'initiative de co-gestion de la péche â la cocque et aux huitres.

L'Appui Institutionnel

Le Projet USAID/BaNafaa:

- a organisé une visite d'étude dans le Sine-Saloum, au Sénégal afin de familiariser les participants avec des meilleurs pratiques de production et de transformation de coquillages.
- a evalué la chaine de valeur afin d'ameliorer les revenus que les acteurs tirent de la chaîne d'approvisionnement post récolte

a octroyé une subvention en 2010 pour:

- o Créer un programme de microfinance
- o élaborer un plan d'affaire
- o Lancer un programme de collecte de fonds
- o Programme de renforcement des compétences l'alphabétisation, l'initiation au calcul. Microfinance
 - o Appui opérationnel à la gestion du bureau de TRY
 - o aider TOWA à lancé le processus de planification de la co-gestion

Les organismes publics intéssées en Gambie sont:

- Le départment de la péche
- DPW&M
- Le bureau sur le genre de la Gambie
- Le Conseil Municipal de Kanifing (KMC)
- L'agence nationale chargée de l'environnement
- (NEA)- à travers le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)



D'autres bailleurs:

- La Fondation Banesto de l'Espagne
- Les Amis de la Gambie & le Sénégal aux États-Unis
- Action Aid La Gambie

Le Plan de Co-Gestion

- Le gouvernement de la Gambie a, en collaboration avec le Projet USAID/BaNafaa apporté son concour au processus de planification et d'élaboration du plan de co-gestion en matière de pêche de coquillage.
- L'évaluation rurale participative est l'approche qui a été adoptée pour permettre à tous les acteurs d'y prendre part
- Le plan de co-gestion est exhaustif et englobe l'accord de co-gestion, les objectifs de gestion, des mesures de gestion pour réaliser les objectifs, les dispositifs institutionnels & le cadre juridique, le suivi et et évaluation du Plan.

Les objectifs de gestion fixés dans le domaine de co-gestion de la pêche de coquillages comprennent:

- La dimension biologique: l'exploitation durable des ressources
- La dimension écologique: maintenir la santé & le fonctionnement de l'écologie des mangroves
- La dimension sociale: renforcer la participation de la communauté à la gestion et à l'exploitation rationnelle de la pêche de coquillages
- Le volet économique: Améliorer l'accès au marchés, améliorer l'accès au financement, améliorer la sécurite alimentaire et réduire la pauvreté.

La Conclusion

- une structure organisationnelle de la co-gestion de la pêche aux coques est etablie
- L'exploitation rationnelle et durable de la pêche de coquillage est assurée dans la TWNP
- La santé et l'écologie des mangroves se sont ameliorées
- La situation socioéconomique des femmes pêcheuses, transformatrices et collecteurs d'huitres s'est ameliorée.

2ème SÉANCE: LES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE GESTION AU SENEGAL ET EN GAMBIE

A. Les leçons apprises en matière de co-gestion de la pêche artisanale en Gambie (la pêche d'huitres et de sole), présentation faite par Mon.

Ousman Drammeh

Une perspective historique sur la gestion de la pêche

La gestion de la pêche et les objectifs de la politique de développement:

- Promouvoir une utilisation rationnelle à longue terme des ressources halieutiques dans les eaux marines et interieures
- Renforcer les capacités institutionnelles et le cadre juridique de gestion du secteur de la pêche
- Encourager et faciliter la participation des Gambiens au secteur de la pêche
- Renforcer la collaboration régionale et internationale en ce qui concerne l'exploitation, la gestion, la conservation durables des stocks partagés et des masses d'eau partagées, promouvoir la préservation, la mise en valeur de la biodiversité, et la protection de l'environnement.

Le cadre Législatif et Réglementaire propice

La loi de la pêche de 2007 & Reglements de 2008 conférent au Ministre de la pêche le pouvoir de:

- Créer des CFCs dans le cadre de la gestion communautaire des pêches
- Désigner des zones spéciales de co-gestion communautaires
- reconnaitre les droits patrimoniaux sur les resources halieutiques aux organismes communautaires

La Co-Gestion de la pêche de Sole

- Désignation des zones de gestion spéciale de la pêche de sole 9 milles nautique du rivage/littoral
- Le Comité National de Cogestion de la Pêche de Sole (NASCOM) & les comités des sites de débarquement (LACOMs) jouissent de droite exclusive pour l'exploitation de la pêche de sole dans cette zone

La Co-Gestion de la Pêche de coques et d'huitres

Le Comité d'Autorité de Tanbi est seul habilité à:

- modifier les mesures de gestions de la pêche
- Désigner des zones d'utilisation de ressources communautaires
- Appliquer les régles
- infliger des amendes
- Saisir et confisquer des engins et matériels des contrevenants

Lancement des Plans de Co-Gestion

Le 17 Janvier 2012, Le Plan de Co-Gestion a été approuvé par

- -Le. Ministre de la Pêche
- -Le Directeur du département de la Pêche
- -Le Directeur du Dêpartement des Parcs & de la Faune
- -Le Directeur de la Foresterie
- -Le Directeur Exêcutif, Agence Nationale chargée de l'Environnement
- -Le Coordinateur du TOWA
- -Le President de NASCOM

Quelques principles directeurs

- La conservation et l'utilisation durable des ressources
- la Responsabilité mondiale
- la gestion Responsable des Pêches
- le processus de prise de décisions collectif

les Leçons Apprises

- aider les leaders à construire une vision d'un avenir commun
- apprendre à connaitre la communauté—quelle est la volonté au changement? Comment pouvons-nous faire fond sur cette volonté?
- Utiliser des pratiques exemplaires de vulgarisations.
 - o Identifier des partenaires. Chacun contribue au problème.
 - o Partager la poire en deux. Une démarche descendante et ascendante
- O Soutenir l'esprit d'entreprise et la diffusion des nouvelles idées la formation, le financement, l'éxchanges
- o Améliorer l'infrastructure de demain − la formation, le processus, le financement
 - o S'engager à longue terme
 - o La plus grande attention doit être accordée à l'objectif de durabilité
- O Une stratégie de gestion modulable nous permet de changer au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles information ou de nouvelle connaissance

Conclusions

La Co-Gestion favorise la participation effective des parties prenantes aux processus décisionnels et de développement, y compris la prise de décision.

Les mesures de gestion et la réglementations sont respectées.

Les rôles et les responsabilités sont reparties de manière appropriée

B. Les leçons apprises en matière de co-gestion de la pêche artisanale au Sénégal, par Mon. Moussa Mbenque

L'Importance que revêt l'activité de pêche au Sénégal

Emplois crées: 600.000 personnes, soit 17% de la main-d'œuvre; contribue 2,3% du PIB; représente 12,5% du PIB du secteur primaire; une source alimentaire pour les populations locale. Le poisson assure 70% des apports en protéines animales de nombreux sénégalais (28kg/personne/ans). Le Sénégal fait partie des plus gros consommateurs de poisson. Avec des exportations de poisson estimées à 30% du total des exportations, le secteur de la pêche représente une part très importante du commerce éxterieur du Sénégal.

L'État des Ressources Halieutiques

Type de resources halieutiques: des ressources pélagiques extracôtières, les ressources demersales cotieres, ressources demersale de fond.

Les ressources demersales côtières sont en général surexploitées. Les ressources qui vivent entre 0 et 200 mètres sont exploitées par les pêcheurs artisanaux (les palangres, les cages, les filets maillants, etc.) et par la pêche industrielle (chaluts). Ces ressources peuvent en général atteindre une grande valueur, et ce sont des espèces notamment destinées à l'exportation (65% en volume et 90% en valeur).

Les ressources pélagiques côtières: La plus importante prise (71% des prises). Sont exploitées par la pêche artisanale (seine et filets maillants) et la pêche industrielle (purseseine). Les ressources partagées sont surexploitèes en raison de leur situation migratoire. Les espèces surerexploitées.

Quelques considérations sur la co-gestion de la pêche locale

Pourquoi la co-gestion est placée au Cœur de la politique de pêche durable?

- l'échec de la gestion classique par l'état
- la viabilité, la transposabilité, l'originalité
- les politiques et les règlements sont en général elaborées sans la participation des communautés
- les communautés locales n'ont pas été consultées sur les initiatives
- les besoins ou spécificites locaux n'ont pas été pris en compte
- un coùt de gestion très elevé
- une dispersion des efforts entre l'état et les pêcheurs

les expériences reussies de co-gestion au Sénégal Les initiatives Locales de gestion conjointe des ressources marines

Objectifs des initiatives:

- Promouvoir les pratiques de pêche responsable
- Participer à la consolidation d'une paix sociale durable
- Contribuer à améliorer la sécurite en mer pour les pêcheurs et leur engins.
- Améliorer les revenus dans l'industrie de la pêche
- Promouvoir la bonne gouvernance de la pêche locale

Les problèmes majeurs touchant l'industrie de la pêche: les ressources halieutiques se raréfient

En Conséquence: l'appauvrissement des communautés de pêcheurs artisanaux se manifeste sous forme de:

- Perte d'emplois
- offre insufficiante pour satisfaire la demande locale (les usines, les ménages, des sites de transport)
- Conflits entre les diffèrent intervenants
- L'endettement
- Les femmes et la jeunesse sont les plus touchées

Cayar: un pionnier dans la gestion des Ressources halieutiques

La gestion des ressources halieutiques fait partie de la culture communautaire de Cayar. On cessait traditionnellement de pêcher pendant la saison des pluies pour permettre "à la mer de se reposer," et de travailler son champs. Ā Cayar, l'usage des filets maillant était interdit bien avant que la loi de pêche du Sénégal ait banni l'utilisation de filets maillants en fibre ou des filets de nylon. De nombreux sacrifices furent consenties, y compris, des péines d'emprisonement, des lèsions corporelles, en ayant même entraineé une incapacité grave et la mort. La création du Comité de Peche de Cayar (CPC) a beaucoup contribué à lancer le concept de co-gestion au Sénégal.

Le Comité de Pêche de Cayar est reconnu comme pionnier dans la conservation et de la gestion du marché de poissons. Il regroupe des retraités et des pêcheurs en activités (autour de 900 personnes). Il a été etabli en 1994, ce qui, a notamment coincidé avec la dévaluation du franc CFA. Les coûts des facteurs de production ont augmenté fortement et de manière brutale. Les prix des espêces "demersale" côtières pour les exportations à Cayar, surtout de l'espèce Pandora n'ont pas varié à 750 FCFA /15kg depuis un temps. Les pêcheurs se sont organisés et ont defini des stratégies pour faire face à la réticence des grossistes à ne pas augmenter les prix. Les pêcheurs se sont concertés avec les sages et les aines du village afin d'avoir leur bénédiction et soutien.

Les Initiatives de Gestion de Cayar

- Limiter les captures: Le nombre de captures de Pandora est limité à 3 par pirogue par jour. Tout contrevenant à cette regle aura à payer une amende de 30.000 CFA.
- Lla protection des poissons immatures: il est interdit d'attraper les juveniles vivants et les alevins. Il est egalement interdit de pêcher dans des zones rocheuses pendant la saison des pluies. Ce type de repos biologique est conçu pour permettre à l'espèce demersale de se reproduire. Pendant cette période les pêcheurs à la ligne sont encouragés à pêcher les espadon et d'autres espèces de la saison pluvieuse.
- Restrictions sur les engins: les pêcheurs de Cayar n'aiment pas les filets maillants et ont banni leur usage dans les eaux de Cayar bien avant la passation de la loi sênêgalaise en la matière. La pratique de l'usage de la palangre dans les roches est interdite par décret du MEM. Des palangres placées sur des roches produisent les mêmes effets que les filets maillants. Elles s'accrochent aux lignes et provoquent des disputes entre des pêcheurs.
- La biorestauration du fond marin: les opérations de plongée sont effectuées pour nettoyer le fond marin, par la récuperation de filets maillants perdus dans les eaux, et qui continuent de capturer ("ghost fish") des poissons.
- La limitation de l'effort de pêche des purseseines: Réduire les nombre de sorties à une par jour par pirogue. Sinon, chacun des groupes vont, à tour de role effectuer une sortie par jour par pirogue.
- L'organisation de journées sans peche: pêcher est restreinte, en cas d'excès de prises
- Le suivi participatif: une commission de surveillance et les brigades de Surveillance
- Le comité de surpervision de l'AMP: Participe à la création de l'Aire Marine Protegées de Cayar (AMP). Les pêcheurs ont participé activement à la mise en place de l'AMP. La désignation physique de l'AMP dont les coordonnées sont determinées par décret. L'identification et la caractérisation des zones de pêche, etc.

D'autres Exemples de la Co-gestion

- A Nianing, oû l'initiative comprend:
- La fermeture saisonière de la pêche dans certains frayères
- L'Introduction des pots d'octopus
- Soutien à l'initiative locale par le bias de la recherche
- Mise en place d'activités alternatives génératrices de revenus
- La reproduction de la démarche de co-gestion dans septs autres villages en 2007

Des résultats interessants ont déjà été obtenus à Nianing: De 2004 a 2006, la moyenne des captures de poulpe par pirogue par jour a augmenté de moins de 20kg a 40kg, entrainant une

augmentation de revenus des pêcheurs de 2.000 à 8000 CFA par jour.

La collecte du coquillage effectué par les femmes dans les îles du Saloum (Niodior, Dionewar, Falia) et l'île de Fadiouth. Affirmé dans une phrase, "les femmes au Cœur de la recherche." Les femmes sont en train de mettre en application ces types de pratiques de gestion durable dans quatre villages:

- Un système d'asolement ou une rotation des cultures: un système de cultures dans lequel les cultures se succédent sur une même parcelle donnée selon un plan prédefini. Suivant les ressources disponibles sur place ou nombre d'individus, certaines vasières seront abandonnées.
- Repeuplement: La reconstitution de toutes les espèces vivantes sur un site. L'introduction de jeunes d'une espèce exotique dans un site qui n'en a pas (<u>Anadarasenilis</u>). On doit les rétirer d'un site ou elles sont nombreuses.
- Un systéme de jachère: l'interdiction d'avoir des vasières est maintenue pendant 12 mois afin de favoriser le rétablissement des communautés benthiques.
- Cloture: ordonnancer la collecte des organismes benthiques dans une vasière durant la péride de récolte (Octobre-Juin) suvi d'une période de quatre mois de repos biologique (Juillet-Octobre). La récolte suit un cycle naturel des marées de 2 "Mbissas" chaque 22 jours. Une Mbissa corresponde à 7 journées d'activités et 4 journéees de repos.
- La récolte se fait de manière selective avec des panniers à mailles suffisament large pour permettre aux petites mollusques de passer à travers.

La recherche effectuée par les femmes qui font la collecte de coquillage: Le suivi bioécologique est fondée sur des critères biologiques surtout par l'identification des sites de suivi.

Trois sites échantillons sont identifiés par village. A chaque site échantillons des myes sont
prelevées dans le carre d'un cadrat d'1 m. Des échantillons prelevées sur l'environnement
naturel et le substrat sont tamisées et pesées. Les femme en général ne s'interéssent qu'à deux
indicateurs relatifs à la taille des myes et à l'abondance des myes dans la vasière. Elle cherchent
dans la même veine à approfondir leur connaissance sur l'état bioécologique des myes pour une
meilleure prise de décision quant à leur utilité sur le plan opérationnel, du suivi des
changements des tailles, de l'abondance des myes se trouvant dans les different vasières sous
jachêres, en repeuplement ainsi que les récoltes saisonièeres aux fins d'évaluer l'utilité des
mesures de gestions prises précédaement. Le suivi est censé apporter des réponses necessaires à
la formulation de politiques de gestion appropriée de la ressource.

Les leçons Apprises

L'Impact de l'initiative:

- Il y a eu une nette amélioration de la qualité des captures.
- Renforcement des compétences des acteurs par rapport à la chaîne de valeur, ils ont une meilleure compréhension des questions de la pêche ainsi que les pratiques de pêche responsable.
- Certaines espèces de poissons qui étaient rares auparavant, sont reapparues. Les captures sont devenues plus importantes; en ayant atteint un meilleur niveau d'organisation, les femmes ont pu accéder à des marchés plus dynamiques
- Il y a eu une diminuition des conflits entre les diffèrent groupes.
- L'état a pu valider l'importance des initiatives de base dans la prévention et la gestion des conflits. Les règles sont connues de tous et sont faciles à mettre en application..
- L'établissement du Conseil Local de peche artisanale a facilité la participation des organisations communautaires à la gestion des pêches.
- Certaines préoccupations des localités sont prises en compte par les autorités Sénégalaises
- La cogestion de la pêche est reconnue comme l'approche à emuler.
- Il y a eu une augmentation des revenus des pêcheurs;
- La création du CLPA a permis a tous les intervenants dans le secteur de la pêche artisanale à participer pleinement dans les initiatives commauntaires.
- Les programmes de renforcement des compétences ont aidè à responsabiliser davantage les communautés.
- les acteurs politiques ont également tire profit des programmes de renforcement des compétences. Ainsi participent-t-ils activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques communautaires.
- Facteurs cles de Succès
- On a pu donner un coup de jeune à des anciennes traditions et des pratiques de preservation des ressources naturalles dans la localité
- On a pu raviver des anciennes pratiques de gestion des resources halieutiques. Pendant la saison des pluies, les pêcheurs de Cayar "reposaient la mer" pour la preserver et travailler leur champs pendant cette période.
- On s'inspire d'anciens mécanismes et modes de gestion des conflits pour resoudre des conflits dans le scteur de la pêche.

- La participation des communautés aux processus de prises de decision enrichit les procédures de gestion des ressources. Se référer à leurs demandes de mandat. Même si l'interdiction sur l'usage de filets maillants était applicable à Cayar, d'autres communautés l'ont bien soutenue. Bien avant la loi de la pêche de 1998 qui a interdi de manière systématiques l'usage d'engins fabriqués à partir des monofilaments et multimonofilaments et le decret No. 15 de 1986
- DTH, les cayarois ont toujour refusé l'utilisation de ces filets chez eux.
- L'appui de l'état est crucial à la mise en œvre de la co-gestion.
- L'implication du secteur privé va favoriser l'adhésion des autres parties prenantes (la pértinerce et utilité de l'initiative).
- L'approche socio-culturelle peut apporter des résponses

Les Contraintes et les Difficultées

- Difficultés dans l'élaboration et la mise en œvre des règles. Certaines initiatives ne peuvent pas être reglementèes. Certaines membres des communautés peuvent defaire le travail que d'autres font pour parvenir à un consensus et devenir ainsi source de blocages.
- L'impunité dont jouissent certains auteurs d'infractions dans la communauté peut engendrer une dégradation du climat social. Une telle situation peut également modifier le rapport de confiance essentielle entre l'état et les professionnels.
- Manque de compétence dans la gestion des conflits surtout de la part des acteurs cles pourrait être source de blocage dans la conduite des politiques à la base. Une absence manifeste de volonté politique de la part de l'état pouurrait également être une source de blocage
- La situation sur le terrain

3ème SÉANCE: L'ACCORD DE PECHE ENTRE LE SÉNÈGAL ET LA GAMBIE

C. L'accord de pêche maritime entre le Sénégal et la Gambie et sa pértinence pour le secteur de la pêche artisanale (Article 1) et la réglementation en matière de pêche en Gambie. Mon. Famara Darboe, du Département de la Pêche, La Gambie

Cet accord a été signé pour la première fois en 1982. Il avait fait l'objet d'une revue chaque deux ans depuis lors jusqu'en 2010, date de la dernière revue. Il y a près de 6.269 pêcheurs dans la filière, dont 3.145 sont des Gambiens tandis que 3.124 sont des étrangers (majoritairement des Sènégalais).

L'accord bilatéral d'accès aux pêcheries entre la Gambie et le Sénégal est rèciproque et n'envisage pas une contrepartie financière pour l'accés aux possibilitéS de pêche. Cet article se lit:

"Le Gouvernement de chaque Etat permettra aux pêcheurs artisanaux de l'autre Etat de pêcher dans les eaux relevant de leur jurisdiction aux mêmes conditions que celles qui s'appliquent à ses ressortissants. Les pécheurs artisanaux de l'un ou de l'autre Etat, opérant en Gambie ou au Sénégal sont tenus de débarquer leur captures dans le pays ou ils sont basés."

Les protocoles régissant ces accords sont:

- les conditions d'accès aux ressources sont les mêmes pour les pêcheurs opérant dans chacun des pays.
- Les ressortissants des deux pays sont tenus de mener leurs opèrations de pêche conformément aux lois et réglements en vigueur dans chacun des pays

La réglementation en Gambie comporte:

- L'enregistrement des embarcations
- En matière de navigation, de douanes, de fiscalités, de santé, de stupéfiants ou des armes à feu, un maitre-conducteur de canoe est censé savoir ce qu'il ne faut sutout pas faire (ne pas violer la réglementation).
- Ceux qui pratiquent la pêche commerciale savent qu'ils doivent se conformer aux diverses mesures de conservation et de restrictions connexes

L'accord a eu des impacts positifs:

- La promotion de la coopération dans les domaines de la recherche scientifique et la formation en matière de pêche
- L'accroissement du revenu national et les moyens de subsistence
- L'augmentation des prises destinees à la consommation locale

Les effets negatifs:

- L'accroissement de la concurrence pour les ressources
- L'accroissement des débarquements portant ainsi préjudice aux stocks

LA RESTITUTION DES TRAVAUX DE GROUPES

D. 1ère Groupe. Les Contraintes et les possibilités en matière de co-gestion de la pêche artisanale. Faites une liste et proposer une direction pour l'avenir.

Les Contraintes:

- Un partage inéquitable des responsabilités
- Une compréhension limitée du concepte de co-gestion
- Un faible niveau d'organisation à la base
- Un échange d'information insuffisante entre l'administration et les organisations communautaires
- Des carénces structurelles d'organisations communautaires, d'ou l'incapacité à exécuter leur mandat
- L'Insuffisance de financement pour le fonctionnement des organismes communautaires
- Une faible appropriation (et l'érosion du sentiment d'appartenance) au sein des organisations communautaires

Les possibilités:

- L'ensemencement des stocks
- Faciliter le travail du Gouvernement
- Elle est l'occasion pour tous les intervenants d'avoir leur mots à dire dans le processus de planification, de prise de décision et de mise en œuvre
- Elle favorise la mise en application des lois et réglements
- Elle facilite la communication entre l'Etat et les organismes communautaires, et favorise la resolution des conflits.
- Elle facilite le transfert de pouvoirs conféres a des organismes de pêche

La voie à suivre (les perspectives):

- Renforcer les structures organisationnelles et le résautage avec les autorités compêtentes
- La crèation de nouveaux circuits de distributions et de nouveaux marchés de poisson et de produits de pêche
- Sensibiliser les organisations à se conformer à la législation et à la réglementation en matière de pêche



- Un changement dans le comportement des pêcheurs
- Etablir un fonds opérationnel pour les organisations de base
- Instaurer une journée nationale d'exposition des poissons et des produits de la pêche.

E. 2ème Groupe: les mesures de gestion relatives à la pêche artisanale. Ce qui marche et ce qui ne marche pas et pourquoi?

- Kayar: chaque bateau va pêcher une fois par jour afin de réduire l'effort de pêche.
- En Gambie: les mailles de 36 mm ne sont plus disponibles dans les magasin ou les boutiques. L'état sénégalais devrait émuler son homologue gambien parce qu'à l'heure actuelle les pêcheurs Sénégalais achetent les mailles de 36 mm au Sénégal et l'amenent par bateau s'en servir dans les eaux gambienne.
- Yenne: les débarquements de petits poissons juvenile ne sont plus autorisés.
- Yenne: les zones de frai et de cachettes pour les poissons ont été detruites. Un comite a été mis sur pied pour construire un récif artificiel sur les fonds rocheux
- Foundioune: il est interdit de capturer des crevettes juveniles. La bonne taille du maillage de filet (12 mm) a remplacée la mauvaise. infliger une amende aux contrevenants.
- Banjul: en collaboration avec la marine nationale, le maillage minimal autorisé est maintenant de 25 mm
- Foundioune: Biologie. la période de repos biologique pour la pêche à la crevette est de Julliet-Aout. La pêche reprend le 3 Septembre. Pas de pêche dans les frayères. Cette mesure s'appliquant à tous.
- Nianing: une baisse dans la capture des escargots de mers. Un comité a fait une recommandation d'instaurer des périodes de cloture. Cette recommandation a été adoptees mais n'a jamais été mise en œuvre. Les pêcheurs continuent à récolter les escargots par tous les moyens
- Une décision a été prise d'instaurer une période de repos d'une année pour la pêche à la pieuvre mais sans suite.
- Zinguinchor: L'idée de fixer une période de repos pour la pêche à la crevette n'a pas été retenue pour des motifs lies à la taille et à la durée de repos.
- L'absence de mesures contre les importations de filets illegaux du Mali et de la Casamance
- Les communautés sous la tutelle de l'Association TRY des pêcheuses d'huitre a decidé d'instaurer une période de repos allant de fin juin jusqu'au mois de mars.
- Les pêcheurs d'huitres opèrant sur la rive nord du fleuve Gambie ne sont pas affiliés à

- l'Association TRY, et pêchent pendant toute l'année.
- Les commerçants à Jeshwang n'achetent plus les petits poisons juveniles.
- Gunjur: des mesures ont été introduites contre la capture des petit poisons juveniles saisir et confisquer les prises et le materiel ou engins de pêche
- Kayar: la pêche au filet fixe n'est plus autorisée. les espèces de poissons sont abondantes. La pêche à la palangre dans des zones rocheuses est interdite.
- L'utilisation du filet en monofilament est interdite au Sénégal mais elle n'est pas appliquée par manqué de volonté politique. Les importations n'ont pas cesse.

Les Recommandations:

- 1 Charger un comité mixte de véiller à ce que les législations soient mises en œuvre.
- 2. Sensibiliser les communautés sur les règlements de pêche (maillage, taille des poissons, zones de repeuplement).
- 3. Prendre en compte l'interêt de tous les acteurs de la pêche artisanale au niveau des accords internationaux
- 4. La mise en application des outils/programmes de CSS
- 5. L'enrégistrement des bateaux de pêche et sensibiliser les pêcheurs sur la necessité de fournir de l'information sur la destruction des filets de pêches.
- 6. Etablir des réseaux et des projets de jumelage entre les villages
- 7. Des visites d'échange
- 8. Pas de pêche en mer sans le port du gilet de sauvetage.
- 9. Comme à Kayar, pas de pêche pendant la nuit.
- 10. Les participants sont invités à partager les recommendations découlant du present atelier avec leurs communautés.
- 11. Tenir des telles séances une fois par an
- 12. Passer en revue tous les accords une fois par an
- 13. Appliquer les mesures réglementaires relatives au maillage, aux zones de pêche, à la taille minimale des poissons
- 14. Encourager l'adoption dans toutes les autres communautés du système de Kayar.



F. 3ème Groupe: Les Rôles et les Responsabilités des organisations communautaires dans la co- gestion de la pêche Artisanale.

Pour étudier la thématique, le Groupe a adopté la démarche suivante:

- Faire l'état des lieux dans le secteur de la pêche artisanale
- L'identification des organisations
- Les Rôles et les responsabilités
- L' accès libre
- Le rendement des engins de pêche.
- La surexploitation et le surinvestissement dans le secteur.
- Le manque de professionalisme.

Les questions:

- La pêche connait une crise
- L'accès libre (non maitrisé)
- Les professionnels du secteur ne beneficient d'aucune formes de protection
- La necessité d'harmoniser les législations
- Les pêcheurs non-traditionnels integrent maintenant le secteur
- Le Secteur est surchargé
- Non respect des législations (necessité d'avoir un systeme d'auto-contrôle interne)
- Les pêcheurs ne respectent pas leurs soi-disant dirigeants ou leaders d'opinion qui se sont imposés à eux, sans leur consentement.
- Pas de terres disponibles pour l'agriculture afin de permettre aux pêcheurs de donner une bouffée d'oxygene à la ressource (dans le passé, les marin-pêcheurs arrêtaient de

- pêcher durant la saison des pluies et travaillaient leurs champs). Aujourd'hui ces terres agricoles ont été transformées à des complexes hotelièrs.
- La necesité de constituer des groupements (groupement d'interêts commun) en vue de defendre nos interêt propres. Les CLPAs, Les AMP, les comités de gestion, les comités de surveillance des centres de pêches communautaires (ces organisations/groupements ont été crées par les états).

Les Rôles et les responsabilités (le groupe de travail avait du mal à distinguer les deux notions):

- Représentant de la communauté
- Réglementation
- L'Education (actions de sensibilisation, d'information)
- L'Appui et le conseils
- Le Reglement des conflits
- L'organisation des milieux professionnels.
- G. 4ème Groupe: l'accés libre (qu'est-ce que ceci veut dire et quelle en sera la consequence pour la pêche: d'ici 5 ans, d'ici 10 ans, d'ici 15 ans). Quelles sont les actions et les mesures proposées déstinées à rémedier la question de l'accès libre face à la pression de pêche excessive et à la surexploitation de la ressource?

La definition de l'accès libre: engager une opèration de pêche et d'activités connexes, de manière non reglementées dans le secteur de la pêche artisanale.

L'évaluation de l'incidence ou des effets sur le secteur par rapport à il y a 15 ans:

- La pêche était généralement une tradition familiale et tout le monde ne travait pas dans le secteur.
- D'autres pêcheurs travaillaient à temps partiel et pratiquaient l'agriculture au cours de la saison des pluies (à cette époque, les pluies y étaient abondantes)
- Les coùts des intrants dans la pêche(les bateaux, les filets etc.) étaient moins elevés
- Le prix de poisson était faible
- Les pêcheurs ciblaient certaines especes de poisons et ne ciblaient pas tous les types de poisson
- L'absence d' infrastructures de pêche
- Pas d'organisations de pêcheurs
- Politique de gestion de la pêche imposée d'en haut.

L'incidence ou les effets sur l\activité par rapport à il y a 10 ans:

- La sécheresse et le changement climatique, la diminution des précipitations ont touché l'agriculture
- Il y a eu une augmentation progressive des bateaux de pêche
- Une augmentation des prestations frequents dans le secteur de la pêche allant jusqu'à 9 jours et nuits
- Les bateaux ont commencé à pêcher à la senne coulissante (capable de capturer beaucoup de poisson, suffisant pour approvisionner 8-10 bateaux de pêches)
- On a commencé à se rendre compte de l'ampleur de la diminution des ressources halieutiques
- Les pertes après récolte sont elevées
- Encourager l'usage de la glace dans la pêche
- Les dotations en infrastructures de pêche

Les incidences ou les effets sur le secteur par rapport a il y a 5 ans:

- Il y a une prolifération de bateaux de pêche
- Il y a un cycle de pêche annuel
- Les coùts des intrants dans la pêche sont elevés
- Il y a des mauvaises pratiques de peche
- La destruction des aires de frai et de reproduction des poisson par les flottes industrielles et artisanales de pêche
- Les pêcheurs utilisent diverses méthodes et techniques de pêche
- La demande de poisson ne cesse d'augmenter surtout du sous-secteur de la transformation et les exportations
- Il y a eu une augmentation du nombre d'organismes professionnels (ayant obtenus progressivement tous les pouvoirs et repondant aux besoins)
- Une sensibilisation sur la dilapidation des ressources de la pêche; le contrôle de qualité et les règles d'hygiene du poisson
- La surveillance participative (en collaboration avec les autorités et les pêcheurs en matiere de surveillance des ressources halieutiques) est une realité au Senegal mais pas en Gambie

Les mesures à prendre:

- 1. Une sensibilisation sur l'usage d'équipement approprié et les méthodes de pêche, d'un maillage et d'autres questions connexes recommandées
- 2. Mettre en oeuvre des mesures de gestion necessaries pour permettre au rétablissement des especes en voie de disparition et d'autres especes (périodes de fermeture)
- 3. Limiter le nombre de chalutiers enregistrés
- 4. Responsabiliser les groupes existants de professionnel par la sensibilisation et le renforcement de leur capacités organisationnelles afin qu'elles puissent fonctionner et repondre à leurs besoins de maniere efficace.

RECOMMANDATIONS FINALES ET LE PLAN ACTION

- Mettre sur pied d'un comité ad hoc
- Tenir une fois par an et à tour de rôle un atelier bilatéral (le prochain aura lieu au Sénégal).
- Les représentants des pêcheurs devront dorénavant fait partie des délégations nationales assistant aux réunions bilatérales sur l'accord de pêche entre la Gambie et le Sénégal.
- Les participants se sont engagés à combattre les activités de pêche INN sous toutes ses formes dans les deux pays.
- ➤ En travaillant ensemble ainsi dans la recherche et la collecte des données, les deux pays vont pouvoir se faire une idée des stocks partagés ainsi que favoriser le partage d'expertises.
- Le "Jumelage" des villages de pêcheurs leur permettra de travailler ensemble et d'améliorer la communication entre elles.
- ➤ Compte tenu de la migration des pêcheurs entre les deux pays, il est important que les deux gouvernements se concertent régilièment en vue d'harmoniser leurs politiques et leurs législations en la matière.
- Les methodes de pêche et les engins de pêche qui sont interdits dans un pays doivent l'être également dans l'autre.
- Les participants ont decidé de procèder à des fermetures saisonières et en temps réal des lieux de pêche, et le cas échéant des ZPM, aux fins de la conservation de la ressource.
- Comme cela se fait en Gambie, un amende infligé à la suite d'une infraction n'est pas payable au trésor, mais est à verser à la collectivité là où l'infraction a été commise.

La mise en place d'une zone de libre échange de poissons et de produits de la pêche. Il a été proposé de libéraliser l'échange des produits qui sont disponibles dans un pays et pour lesquels qu'il existe une demande dans l'autre

Vision:

L'utilisation durable des ressources halieutiques afin de donner du poisson aux générations à venir, de créer l'emploi et de produire des avantages économiques pour tous.



L'établissement d'un Comité Ad-Hoc Bilatéral:

La Composition: Un nombre pair de membres, plus un représentant du Projet USAID/Ba-Nafaa

Les Membres: 8

Un Pêcheur: Abdoulie NDiaye (Sénégal), Alien Sarr, La Gambie

Une damee: Mam Penda Ndoye, Sénégal, Haddyjatou Jallow ONG en Gambie: WWF-Sénégal,

GAMFIA en Gambie.

Le Comité préparera un plan de travail d'ici le mois d'Octobre 2012.

ANNEXE 1 – LA LISTE des PARTICIPANTS

H. La Liste de Participants (La Gambie)

	NAME	
1.	N'FAMARA	DIRECTEUR DoFISH
	DAMPHA	
2.	FAMARA DARBOE	ASST. DIRECTEUR
		ADJOINT. DoFISH
3.	YUSUPHA JASSEY	BATOKUNKU/TUJERE
		NG
4.	PA MANNEH	TANJI
5.	MUSA BOJANG	BAKAU
6.	OMAR BOJANG	BAKAU
7.	ALIEU SARR	BRUFUT
8.	OMAR BOJANG	BAKAU
9.	ISATOU SAMBOU	ASSOCIATION TRY
10	EBRIMA SAMBA	LACOMS/KARTONG
11	ALAGIE FAYE	LACOMS/GUNJUR
12	FATOU JANHA	CO-ORDINATRICE,
	MBOOB	ASSOCIATION TRY
13	SAMBA FAYE	BATOKUNKU/TUJERE
		NG
14	YUSUPHA SANNEH	
15	ISATOU SAINE	BANJUL
16	ISATOU NDONG	NASCOM/BANJUL
17	BABOUCARR CHAM	BANJUL
18	SALLEH CHORR	BANJUL
19	MOMODOU L.	NASCOM/BANJUL
	SANNEH	
20	LANG JANGUM	BARRA

21	BIRAM JAGNE	BANJUL
	ADDOUDAHMAN	LEGMEDIAG
22	ABDOURAHMAN SALLAH	LES MEDIAS
23	SULAYMAN CHAM	LES MEDIAS
•		
24	SULAYMAN CEESAY	LES MEDIAS
25	ABDOULIE JALLOW	LES MEDIAS
	TIBE COLIE WILLIAM	
26	ROHEY SAMBA	GMA
27	JALLOW OLEV SARR	LACOMS/GUNJUR
21	OLEY SARR	LACOIVIS/GUNJUK
28	NYIMA GIBBA	NASCOM/GUNJUR
	****	11.1 GG01 (
29	KHADDIJATOU JALLOW	NASCOM/ BRUFUT
30	EBRIMA JABANG	KARTONG/ DoFISH
•		
31	ELIMAN SARR	NASCOM/GUNJUR
32	HAMBA MANNEH	
33	ABOU KHAN	
34	OMAR JENG	OLD JESHWANG
. 34	OMAK JENG	OLD JESH WANG
35	EBOU MASS MBYE	DoFISH
		N. 1 (CO) (
36	DAWDA F. SAINE	NASCOM
37	MAMA BADGIE	SANYANG
	-	
38	MAYORRO GAYE	NASCOM/SANYANG
39	MOMODOU	AGENCE NATIONALE
	SUWAREH	CHARGEE DE
		L'ENVIRONMENT

4.0	TO A TROUT A ATTACA	T EG T (ED) T G
40	ISATOU JAWARA	LES MEDIAS
•		
41	KUMBA BAH	LES MEDIAS
•		
42	FODAY JACK	TANJI
43	BAKARY	MINISTERE DES
	KRUBALLY	FINANCES
44	AMAT JENG	LES MEDIAS
' '		
45	MEITA TOURAY	LES MEDIAS
45	WEITA TOOKAT	LES VIEDIAS
1.0		
46	BINTA JATTA	
	N. 1 5 5 6 6 1 1 5 1 5 1 5 1 5 1 5 1 5 1 5	
47	NATTO SAMATEH	TANJI
•		
48	PA JOOF	BINTANG
•		
49	OUSMAN BOJANG	NASCOM/BAKAU
50	AMIE CEESAY	NAAFO
51	DR. BAMBA BANJA	USAID/WASH
52	BATURU CAMARA	MINISTERE DU
32		COMMERCE
53	CHERNO O. JOOF	GAMFIDA
33	CHERNO O. JOON	GAMINDA
· 5 1	ANINIA MDENICA	Deficii
54	ANNA MBENGA	DoFISH
	CHAM	
55	EBRIMA SANYANG	
56	SABEL JATTA	ASSOCIATION TRY
57	MUSTAPHA YABOR	NASCOM/TENDABA
58	BABOUCARR	
	CAMARA	
59	OUSMAN K.L.	USAID/BANAFAA
	DRAMMEH	
•		

60	DR. KATHY CASTRO	USAID/BANAFAA/URI
61	GIBRIL GABIS	USAID/BANAFAA
62	ZAINAB DIAB	USAID/BANAFAA
•	GHANIM	

LA LISTE DES PARTICIPANTS (SENEGAL)

	NOMS	
1.	CHRISTIAN FAYE	WWF WAMPO
2.	ALASSANE DIENG	WWFWAMPO
3.	NDEYE ISSA	
	NDIAYE	
4.	JOSEPH SARR	
5.	MEDOUNE N'DIAYE	IDEE ZIGUINCHOR
6.	MOUSSA MBENGUE	DPM
7.	PATHE DIENG	CAYAR
8.	ASTOU JAYE	YENEDIAL
9.	ALASSANE WADE	BARGNY
10.	ADAMA NDIAYE	
11.	ABDOULAYE	NGAPAROU
	NDIAYE	
12.	MBISSINE SARR	NIANING
13.	NDEYE ARAME	
	DIENG	
14.	ABY DIOUF	NGAPAROU
15.	MAM PENDA NDOY	
16.	KOUDAR SY	IDEE, ZIGUINCHOR
17.	JOHN LOUIS	IDEE, ZIGUINCHOR
	EICHELSHEIM	
18.	EL HADJI NDAO	DPM
19.	IBRA CISS	MBOUR
20.	MAMADOU	DPM
	GOUDIABY	
21.	KHADY DIAGNE	JOAL FADIOUTH
22.	RAPHAEL NDOUR	NIANING
23.	ALIME SAINE	
24.	M'BOUGE SARR	POINTE SARENE
25.	MATY NDAW	KAYAR

26.	KORI NDIAYE	
27.	AISSATOU FAYE	RUFISQUE
28.	MBAYE SECK	JOAL FADIUOTH